

ÉTUDES D'ÉVOLUTIONS PAYSAGÈRES DANS LE VIGNOBLE DE BANYULS-SUR- -MER (PYRÉNÉES ORIENTALES), STABILITÉ OU INSTABILITÉ D'OCCUPATION DES PARCELLES VITICOLES

ERIC ROUVELLAC*

RÉMI CROUZEVALLE*

FABIEN CERBELAUD*

Abstract: *Located in the eastern Pyrenees, the Banyuls vineyard presents heritage landscapes and emblematic of steep artificial slopes to fight against erosion. The qualitative evolution of these landscapes marked by viticulture has been studied through the example of the Ravaner watershed, from the 19th to the 21st centuries, at the plot scale. Then only through the wine prism, the landscape developments in the Ravaner watershed were examined quantitatively. There appear to be changes in the plot occupation, inside and outside viticulture, which certain environmental peculiarities (slope, altitude, exposure) can influence. Over the past two centuries, there has been overall great instability in the vines, but in a nuanced manner in the cultural environment, the altitude, the discrimination linked to the different appellations, to a lesser extent with seaside urbanization. The vines are unstable inside all the plots planted; stability is better present outside these sectors.*

Keywords: *Banyuls-sur-Mer; landscape evolutions; viticultural landscapes; stability; instability.*

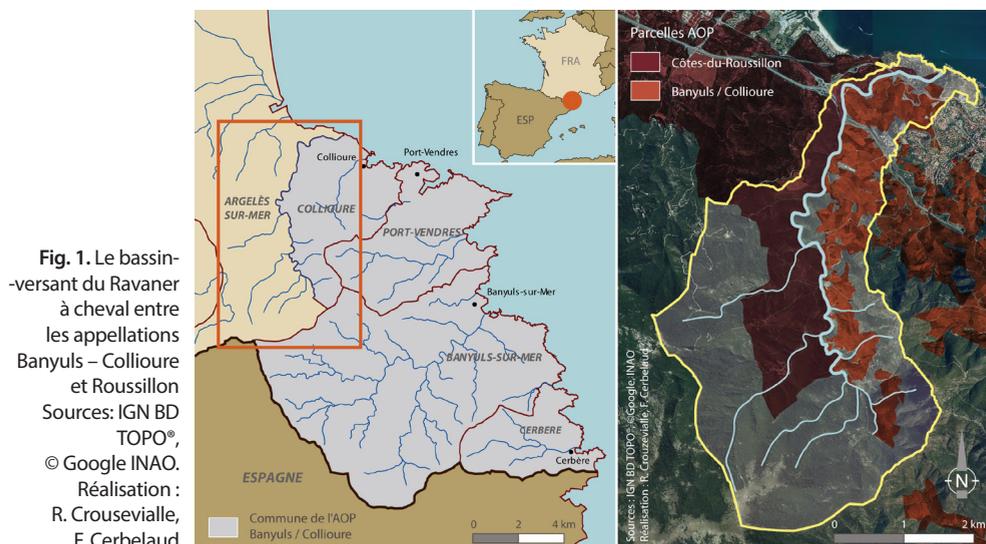
Resumo: *Localizada nos Pirenéus Orientais, a vinha Banyuls apresenta paisagens patrimoniais e emblemáticas com encostas íngremes artificializadas para combater a erosão. A evolução qualitativa destas paisagens marcadas pela viticultura tem sido estudada a partir do exemplo da bacia do Ravaner, dos séculos XIX ao XXI, à escala do terreno. Em seguida, através do prisma vitícola apenas, as evoluções da paisagem na bacia de Ravaner foram examinadas quantitativamente. Existem alterações na ocupação das parcelas, dentro e fora da viticultura, que podem influenciar determinadas particularidades ambientais (declive, altitude, exposição). Ao longo dos últimos dois séculos, observamos globalmente uma grande instabilidade das superfícies ocupadas pela vinha no espaço, mas de forma matizada no meio cultural, a altitude, a discriminação ligada às diferentes denominações, em menor medida com a urbanização litorânea. A videira é instável dentro de todas as parcelas plantadas, enquanto a estabilidade está mais presente fora desses setores.*

Palavras-chave: *Banyuls-sur-Mer; alterações paisagísticas; paisagens vitícolas; estabilidade; instabilidade.*

* Université de Limoges, Umr Cnrs 6042 Géolab — 39E, rue Camille Guérin, 87036 Limoges cedex, France. Eric Rouvellac, professeur à l'Université de Limoges, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, il travaille depuis plus de 25 ans sur les terroirs et paysages viticoles en France, en Espagne, en Afrique du Sud et au Chili. Fabien Cerbelaud et Rémi Crouzevalle, ingénieurs spécialisés en bases de données, cartographie et systèmes d'information géographique au laboratoire Geolab.

INTRODUCTION

Abritée dans la partie la plus orientale des Pyrénées, la chaîne des Albères et la côte associée Vermeille abritent les vignobles de Banyuls et de Collioure¹ (Fig. 1). A la frontière franco-espagnole, se jetant littéralement dans la mer Méditerranée, amenant des contrastes altitudinaux de plusieurs centaines de mètres en quelques kilomètres de l'intérieur des terres vers la mer, la vigne constitue ici une monoculture renommée pour ses vins mutés de Banyuls ou secs de Collioure. Le vignoble s'étage du niveau de la mer jusqu'à près de 500 m d'altitude, sur des terrains à très fortes pentes (parfois plus de 80%, c'est-à-dire que pour 1 mètre à l'horizontale l'altitude s'élève de 80 cm, soit une pente de presque 39 degrés) et des sols constitués par les schistes des Albères. Les aménagements réalisés au cours des siècles pour lutter contre l'érosion ont créé des paysages bien particuliers, marqués durablement par la structure du territoire, sa morphologie, la répartition sociale des terrains à travers l'éclatement parcellaire et la généralisation de la micro-propriété. La lutte contre l'érosion façonne les paysages. Les éléments les plus marquants de ceux-ci sont les «peus de gall». L'eau de ruissellement est collectée par le vigneron dans une rigole pavée et parementée, disposée en diagonale. Ces rigoles se jettent dans une branche principale, généralement disposée dans le sens de la pente et l'ensemble forme un réseau de géométrie particulière en forme de trident appelé de façon imagée en catalan «peus de gall», littéralement pieds de coq. Ces aménagements sont complétés par des terrasses sèches qui strient le paysage perpendiculairement aux «peus de gall»².



¹ Il est composé de 4 communes montagneuses, Banyuls-sur-Mer, Cerbère, Collioure, Port-Vendres.

² OLIVIER, 2002; BONARDI, 2018.

Nous avons souhaité nous intéresser aux transformations durant les deux derniers siècles des paysages construits par la viticulture dans les quatre communes des appellations Banyuls et Collioure, en cartographiant et quantifiant ces changements, en prenant comme exemple représentatif le bassin-versant du Ravaner, dont le cours sépare les AOC Banyuls Collioure à l'est et Roussillon à l'ouest, entre les communes de Collioure et Argelès-sur-Mer (Fig. 1). Les données utilisées sont les cadastres napoléoniens et du début du Xxe siècle et des photos aériennes prises depuis la deuxième moitié du XXe siècle (1953, 1988, 2010). Grâce aux séquences d'évolution déterminées entre ces données spatiales à résolution fine, nous souhaitons mettre en valeur les mutations du début du XIX^e à nos jours, nous espérons proposer une vision des évolutions dans un continuum historique. Dans quelles directions, avec quelle ampleur, à quels rythmes se produisent les mutations³? Notre interrogation principale porte sur la pérennité et la stabilité du vignoble, dans ce bassin versant de 16,3 km², et à l'échelle de la parcelle cadastrale. Nous avons pu suivre l'évolution qualitative et quantitative de l'occupation des parcelles, en déterminant une typologie diachronique prenant en compte non seulement les différents états évolutifs d'occupation liés à la vigne, mais également tous les autres types d'occupation. L'analyse de la cartographie résultante montre de manière précise les changements paysagers des lieux et la place de la vigne dans ces derniers. La détermination de ces évolutions est croisée avec trois paramètres morphométriques (altitude, pente et orientation), d'un point de vue physique, et mise en regard avec les évolutions environnementales (crise du phylloxéra, changement climatique) et sociétales comme les labellisations des productions ou le tourisme.

1. L'ÉVOLUTION QUALITATIVE DU PAYSAGE VITICOLE DE L'AOC BANYULS-COLLIOURE (DÉBUT XIX^E, DÉBUT XXI^E SIÈCLES)

L'introduction de la culture de la vigne sur le littoral Méditerranéen est ancienne, remontant aux étrusques et aux grecs. Le vignoble de production romain s'y développe à partir de la Narbonnaise dès la fin du II^e siècle avant notre ère⁴. Par contre la généralisation de la viticulture à l'échelle des quatre communes de l'appellation est sans doute récente, au gré de l'occupation de ce territoire à très faible densité longtemps enclavé et voué surtout aux parcours des troupeaux⁵. Des traces fiables et cartographiées de viticulture, à l'échelle parcellaire, n'apparaissent qu'avec les premiers cadastres du 1^{er} Empire et les cartes d'État-major de la fin du XIX^e siècle. Si nous nous fions aux cartes de Cassini (seconde

³ ROCHARD, HERBIN, 2006; COMBAUD, MARRE, STROPPIA, 2012; LAMMOGLIA, LETURCQ, 2017.

⁴ BRUN, LAUBENHEIMER, 2001.

⁵ ROUVELLAC, 2013.

partie du XVIII^e siècle), seules Collioure et l'actuelle Port-Vendres paraissent viticoles⁶, les plantations restant presque toutes dans un contexte littoral. La vigne est absente à Banyuls et la future Cerbère. Phénomène improbable si on examine les cadastres napoléoniens levés quelques années plus tard début XIX^e, où la vigne apparaît bel et bien et occupe aux alentours de 8% du territoire de la commune de Banyuls, qui englobe alors la moitié sud de Port-Vendres et Cerbère tout entière. La vigne commence à prendre une place non négligeable dans un système agrosylvopastoral de faible densité. Elle colonise peu à peu les versants avec des paysages particuliers créés par la lutte contre l'érosion.

En 1850 sa superficie représente 2 000 ha et ne cesse d'augmenter pour atteindre 6000 ha en 1880⁷. 4 000 ha plantés en 30 ans. L'introduction du chemin de fer mi-XIX^e permet de vendre plus loin les produits et stimule la production, et couvre les pentes des Albères de vignes, le vin devenant un élément important de l'économie liée à la révolution industrielle. Il y a en plus l'occasion d'un arbitrage nouveau entre l'élevage et la culture des terres, avec les lois forestières et la lutte contre le libre parcours qui poussent les populations à se détourner de formes anciennes d'usage des terrains. Le Roussillon se spécialise en viticulture face à la forte demande en vin et spiritueux d'une nouvelle main-d'œuvre ouvrière, après avoir été un vignoble tourné en partie non négligeable vers la distillation pour approvisionner les navires marchands. Le vignoble est connu sûrement depuis une longue période déjà pour ses vins mutés, eux aussi à destination de la marine et du commerce, pouvant être transportés sans périr grâce au procédé de rajout d'alcool dans le marc en fermentation. Il y a tout lieu de penser que les murets et les agouilles fossilisées aujourd'hui par la végétation se situent dans le périmètre de cette extension maximale⁸.

Ce vignoble de masse correspond alors à l'apogée de la viticulture à la fin du XIX^e. La vigne occupe les deux tiers de la superficie totale des 4 communes qui est d'un peu moins de 8000 ha; à part les secteurs subverticaux et très pentus des amont versants, le bâti et les champs et pâtures. L'omniprésence des terrasses et des pieds de coqs devait sauter aux yeux avant la crise du phylloxéra en 1888. Celle-ci met fin brutalement à l'acmé de la situation du vignoble de Banyuls et ne laisse dix ans plus tard que 500 ha de vigne. La reconstruction est lente et difficile dans un contexte d'exode rural et face à une proportion importante de viticulteurs totalement ruinés. Cependant les porte-greffes américains et les plants hybrides permettent de retrouver 3000 ha en 1965. La concurrence foncière, balnéaire et littorale, avec l'essor du tourisme à partir des années 1960, l'interdiction des hybrides, le coup important de la main-d'œuvre accentuée par des terrains pentus ne permettant que très peu de mécanisation, induisent une phase d'arrachage,

⁶ Port-Vendres et Cerbère ne seront créées qu'à la fin du XIX^e siècle, pour accompagner la Révolution industrielle et la construction du chemin de fer.

⁷ ALCARAZ, 1999.

⁸ ALCARAZ, 1997.

encouragée par des primes, jusqu'à la fin des années 1980. La prise de conscience de la richesse patrimoniale du vignoble, le poids du au tourisme, l'intérêt des vignes coupe-feu, le rôle de l'emblématique cépage grenache, l'effet de niche des vins mutés, l'essor des vins de pays assurent un maintien de la superficie du vignoble mais qui tend aujourd'hui cependant à diminuer⁹.

L'exploitation de la vigne s'est accompagnée de l'aménagement des «peus de galls», complétés par les terrasses, clés de voute des paysages banyulencs. La vigne est plantée en foule, puis au fur et à mesure en rangées après le phylloxéra (Fig. 2)¹⁰. Les «peus de gall» apparaissent comme des rigoles le plus souvent pavées, ce qui peut protéger le sol fragile, empêcher le développement de la végétation, lutter contre l'érosion. Malgré tout, cette dernière est importante¹¹.



Fig. 2. Les aménagements des versants en «Peus de gall».
Réalisation : R. Crouzevialle, F. Cerebelaud, d'après GILLES, 2010

⁹ ROUVELLAC, 2013.

¹⁰ ALCARAZ, 1997, 1999; MABY, 2002b; ROUVELLAC, 2013, 2016.

¹¹ MICHEL, 1960.

Des puits secs sont alors mis en place et permettent de décanter et de récupérer une partie de la terre enlevée qui était remontée périodiquement, tous les 4 à 5 ans¹². Les sols demeurent fragilisés par le désherbage systématique et le caractère non couvrant des vignes.

L'érosion n'est pas le seul enjeu que rencontre le vignoble. Vieil endroit de villégiature avec la renommée de Collioure construite par les peintres impressionnistes dès la fin du XIX^e siècle, le tourisme s'est considérablement accru depuis les années 1960 dans la région¹³, grignotant par ses installations spécifiques et par l'extension de l'habitat le vignoble à partir du littoral. Les vignes demeurent touchées également de façon récurrente par l'enfrichement après l'apogée ante phylloxérique et une lente reconstruction (Fig. 3). Elles subissent, au fil du temps, des transformations socio-économiques et techniques qui ont modifié les méthodes culturales ainsi que les paysages, notamment parfois avec la destruction des terrasses anciennes et des «peus de gall» au profit d'un remodelage au bulldozer. Depuis ces dernières années, les vignes de la région jouent un rôle nouveau de coupe-feu pour lutter contre les trop nombreux incendies; la géographie de leur implantation se trouve modifiée. De plus, il faudrait s'interroger sur la place omniprésente qu'occupe la pratique du désherbage et des amendements.

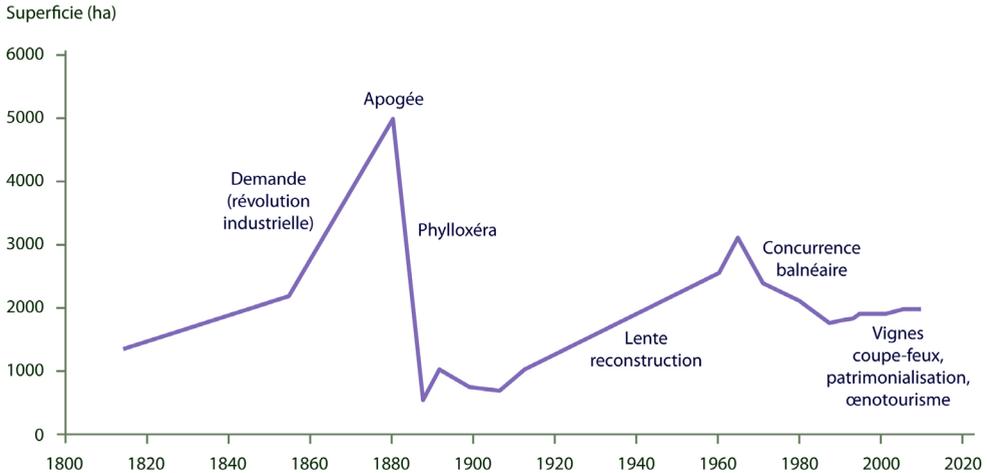


Fig. 3. Évolution de la superficie en vigne dans l'appellation Banyuls
Réalisation : R. Crouzevialle, F. Cerbelaud, d'après ALCARAZ, 1999

¹² FERRER, 1930; OLIVIER, 2002.

¹³ Notamment sous l'influence du plan Racine, plan d'aménagement du littoral des Languedoc et Roussillon à partir de 1963, destiné à favoriser le tourisme.

2. ANALYSE DES ÉVOLUTIONS À L'ÉCHELLE PARCELLAIRE, L'EXEMPLE DU BASSIN-VERSANT DU RAVANER, FIN XIX^E, DÉBUT XXI^E SIÈCLES

De manière à étudier ces évolutions de manière plus fine, nous nous sommes consacrés ici à l'étude du parcellaire d'un bassin-versant du nord du vignoble, celui du Ravaner (Fig. 4). Il présente la particularité de se situer à cheval sur les communes de Collioure et Argelès-sur-Mer, et surtout sur les appellations de Banyuls — Collioure et Côtes du Roussillon. Ce choix permet notamment d'évaluer le rôle de différentes labellisations vitivinicoles.

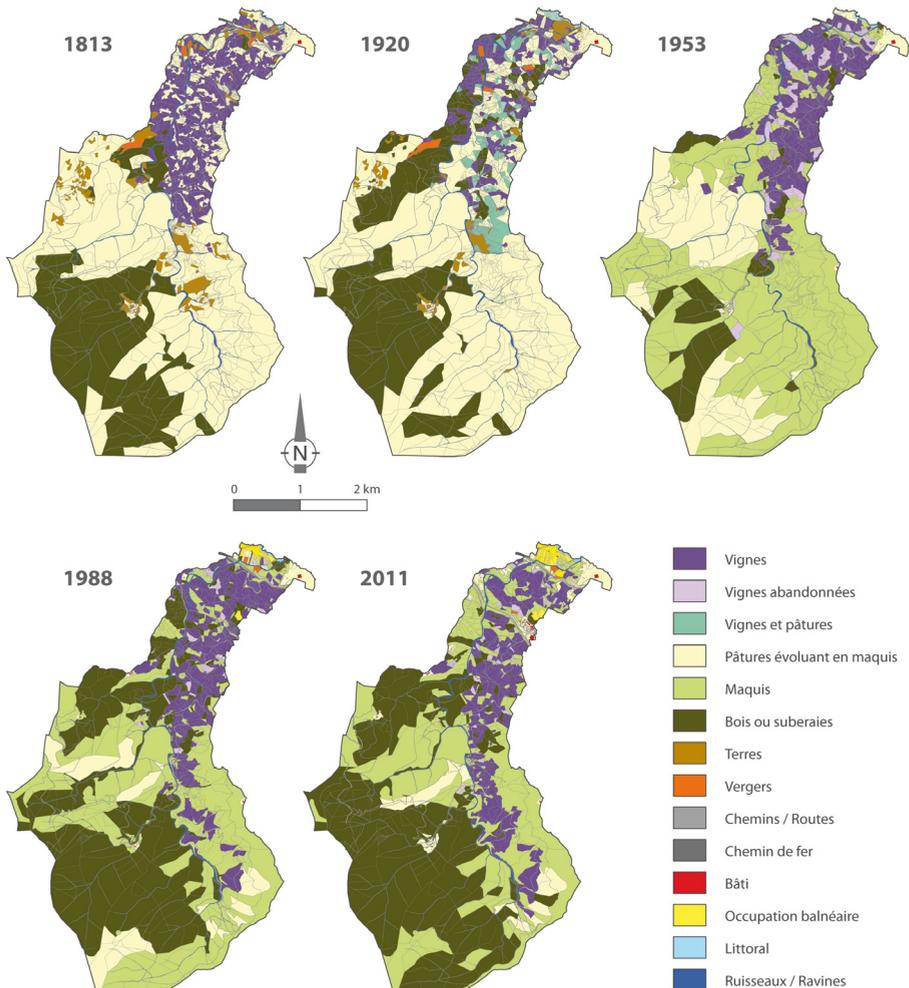


Fig. 4. Évolution de l'occupation du sol du bassin-versant du Ravaner XIX^e-XXI^e siècles
Sources : IGN BD PARCELLAIRE (símbolo), BD ORTHO (símbolo) Historique, AD 66
Réalisation : R. Crouzevialle, F. Cerebald

Ce bassin versant s'étale de la montagne frontalière avec l'France, du niveau de la mer jusqu'à 981 m d'altitude, du nord au sud. En 1813, la vigne est déjà concentrée dans la partie aval du bassin-versant, mêlée dans le cadre d'une économie traditionnelle méditerranéenne avec l'olivier, des pâtures et des terres labourées. La vigne se répartie de part et d'autre du Ravaner et occupe 14% du bassin versant, mais sa répartition doit être analysée dans le détail. En rive gauche, elle comprend des ensembles très pentus à des altitudes supérieures à 450 m, moins favorable à la viticulture. Les bois y constituent l'ossature de l'occupation du sol depuis le début du XIX^e, preuve de la sous-utilisation de cet ensemble, toujours très dur à mettre en culture. La vigne est dominante dans l'aval bassin, dans les collines au nord du hameau du Rimbau, avant que la vallée ne se resserre, et n'a pas colonisé plus en amont jusqu'aux années 1980. Les aménagements en terrasses et «peus de gall» ne vont pas plus en amont que ce que présente cette situation au début du XIX^e. Il s'agit également de la limite altitudinale supérieure des aménagements et terrasses et «peus de gall».

Au début du XX^e, la situation post-phylloxérique se fait encore sentir. La part de la vigne a chuté de moitié au profit de la complantation avec les pâtures et surtout au profit des subéraies qui dominent principalement vers Argelès. L'exploitation du liège était présentée alors comme une alternative à la viticulture. L'économie vivrière, marquée par les terres ou les oliveraies, apparaît en net recul, au profit des pâtures qui se transforment progressivement en maquis. Ces tendances s'affirment au milieu du XX^e siècle, où les bois ont peut-être été exploités car ils régressent dans les parties les plus reculées, cela est aussi dû à des destructions successives par incendies.

Une tendance lourde commence à voir le jour: le délaissement progressif de la vigne rive gauche. En effet, la tradition des vins de Banyuls est consacrée par une reconnaissance en AOC qui est obtenue en 1936, l'AOC Collioure arrive en 1971, et l'AOC Côtes du Roussillon (côté Argelès), est promulguée en 1977. Même si, aujourd'hui, le label n'amène plus de façon systématique la même plus-value, ce sont les appellations et les productions à plus forte valeur ajoutée comme les vins doux naturels qui ont donné sa place à la viticulture dans le bassin-versant du Ravaner. Cette tendance ne se dément pas aujourd'hui où le paysage est presque devenu binaire, vigne côté Collioure, maquis mélangé aux bois côté Argelès. La vigne retrouve presque ses proportions ante-phylloxérique dès 1953 à cet endroit, et stagne depuis au même niveau. Sa répartition a évolué près des côtes, grignotée par l'extension urbaine, routière et balnéaire de Collioure.

Le vignoble s'enfonce profondément à l'intérieur des terres en amont du hameau du Rimbau, en rive droite du Ravaner, sur des parcelles qui n'ont jamais été dédiées à la viticulture. Ces plantations sont essentiellement le fait de la cave coopérative «Terre des Templiers» qui contrôle les trois quarts de la production de Banyuls et de Collioure. Il faut remarquer que depuis trente ans maintenant, ces vignes ont été créées ex-nihilo avec des engins de terrassement qui ont façonné des terrasses sans aucun aménagement

traditionnel, au mépris du risque érosif¹⁴. Nous sommes passés d'un paysage de la terrasse arrimée sur des lignes rocheuses, en suivant les courbes des versants, à terrasser en entaillant une pente pour créer le plat au risque de générer de nouvelles pentes plus rudes. Le paysage traditionnel s'arrête là où prenait fin la viticulture avant la crise du phylloxéra, au niveau du hameau du Rimbau, derrière le massif de la tour Madeloc (Fig. 1).

Cette analyse qualitative et spatiale a été reproduite sur différents bassins versants de l'appellation, Le Ravaner, le bassin versant du Cosprons, commune de Port-Vendres, les bassins versants du Mas des Abeilles et des Escoumes, commune de Banyuls-sur-Mer¹⁵. A chaque fois les mêmes tendances générales se dégagent.

La stabilité d'occupation des parcelles examinées de façon générale en fonction des différents pas de temps paraît bien faible. Ce qui explique l'instabilité en amont versant et l'évolution vers la déprise, des parcours pâturés et des parcelles labourées devenant maquis et même forêt si l'incendie n'intervient pas souvent. Les parcelles stables sont occupées seulement par quelques bois et forêts dans les parties les plus reculées et les plus pentues du bassin-versant.

L'instabilité en aval versant relève des crises viticoles (phylloxéra en premier lieu), et du cortège socio-économique accompagnant le système vitivinicole (phases de méventes, de concurrence balnéaire et/ou immobilière). La Fig. 4 montre aussi le glissement qui s'est opéré en deux siècles vers le maquis, les reboisements en chêne-liège dont certains perdurent, et la construction des zones bâties liées à la littoralisation. Dans la partie nord en rive droite du Ravaner, c'est une partie de la vigne exposée au sud-ouest qui se maintient sur les deux siècles étudiés. Cette stabilité à quelques endroits précis dépend d'un côté de la structuration en AOC de plus forte valeur ajoutée (Banyuls et Collioure) en rive droite qu'en rive gauche (Côtes du Roussillon). Elle dépend d'un autre côté d'un facteur naturel, des expositions ouest à sud-ouest favorisant une viticulture de qualité.

Au-delà des évolutions à l'échelle du bassin-versant, la vigne apparaît comme très peu stable à l'échelle parcellaire. On y constate souvent la succession de vigne, de formes dégradées de celle-ci, ou de maquis.

L'instabilité est illustrée par la disparition mais aussi par la plantation de nouvelles parcelles dans l'amont-bassin en rive droite à la fin du XX^e siècle, témoins de l'essor du vignoble à cette époque. Le système patrimonial conserve une même vocation, la vigne y revient tant que le marché le permet, mais c'est l'enfrichement qui prend généralement le pas aujourd'hui.

¹⁴ CONSTANS, 2010.

¹⁵ ROUVELLAC, 2013.

3. UNE INSTABILITE RELATIVE DE LA REPARTITION DE LA VIGNE?

L'instabilité parcelaire est de mise, mais de manière différenciée et il serait très exagéré d'imaginer des paysages en constante mutation. Nous avons pu mettre en évidence les évolutions paysagères globales de l'AOC puis, à une granularité fine, les fluctuations de la nature des parcelles et notamment de l'emplacement des vignes dans le bassin-versant.

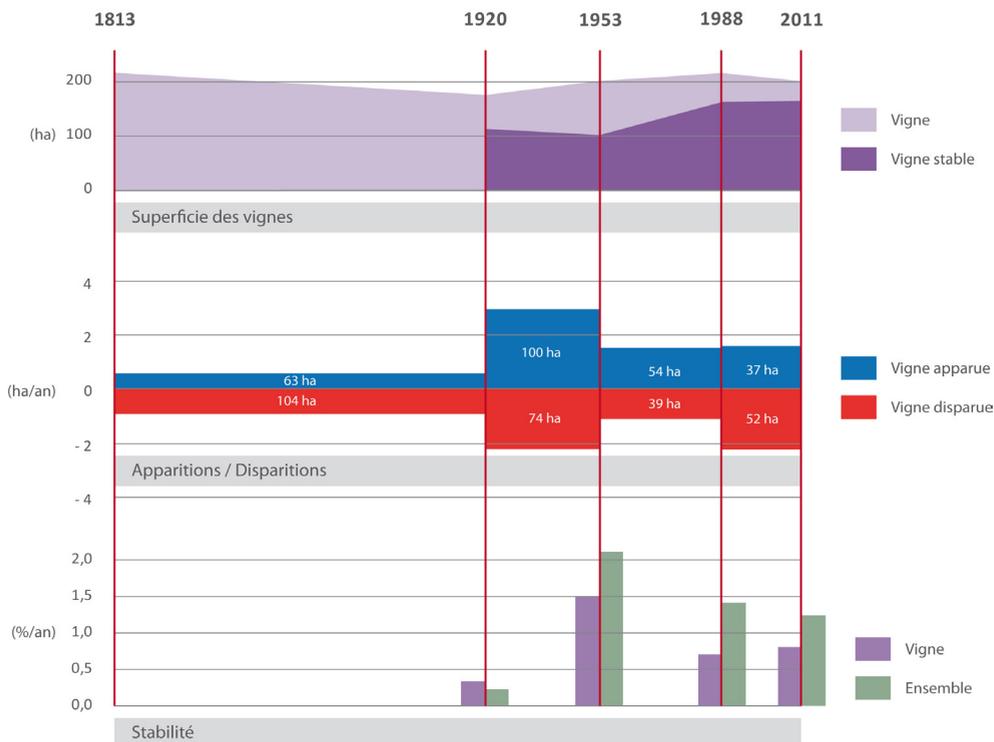


Fig. 5. Évolutions et stabilités quantitatives des superficies en vignes dans le bassin versant du Ravaner
Réalisation : R. Crouzevialle, F. Cerebalaud

Au XIX^e et jusqu'au début du XX^e siècle, la mobilité de l'implantation parcelaire des vignes peut paraître faible au regard de la durée de la période étudiée (Fig. 5), mais on peut supposer que la disparition de 104 ha de vignes s'est en grande majorité produite à partir des premiers effets de la crise du phylloxéra en 1888. Dans le contexte post-phyllloxérique, on constate une forte turbulence dans l'implantation des vignes. En 1953, la moitié des 200 ha de vignes est issue de parcelles renouvelées. Si entre 1920 et 1953, la superficie en vigne augmente de 26 ha, soit de 13%, cela correspond en fait à un bilan de 74 ha disparus pour 100 ha apparus. La phase suivante, entre 1953 et 1988, amène une stabilisation de l'implantation des vignes existantes et l'apparition de vignes nouvelles notamment avec

la création de l'AOC Collioure en 1979, alternative au Banyuls en perte de vitesse à cause de changements de goûts des consommateurs et de concurrence entre vins qui peuvent satisfaire le même goût de ces derniers. Cette stabilité est confirmée malgré l'impact des implantations balnéaires dont certaines remplacent les vignes les plus proches du littoral. L'implantation des vignes existantes se renforce entre 1988 et 2011, 52 ha disparaissent sous l'influence de la littoralisation mais surtout à cause des crises de méventes successives qui touchent le secteur viticole dans son ensemble. Cependant c'est à la fin de cette période qu'on observe la plus grande stabilité avec environ 80% des parcelles de vignes n'ayant pas évolué. Si elles sont à nuancer en fonction des périodes, ces données montrent une importante variabilité des parcelles plantées en vigne. Si on examine la superficie de la totalité des parcelles ayant été plantées en vigne au moins une fois depuis 1813, 37,6% ont aujourd'hui disparu et seulement 9,5% ont toujours été plantés en vigne. Les autres possibilités sont très diverses. Par exemple, 19,6% ont connu au moins pendant un pas de temps un abandon puis une replantation de la vigne. Cependant, cette instabilité n'est pas propre à la vigne. Hormis jusqu'en 1920, l'ensemble des autres parcelles apparaît toujours plus instable que celui des vignes. Ce renouvellement atteint 2,1% par an entre 1920 et 1953. Dans le contexte plus stable de la période suivante, il représente tout de même le double de celle de la vigne (1,4% pour l'ensemble des parcelles contre 0,7% pour la vigne).

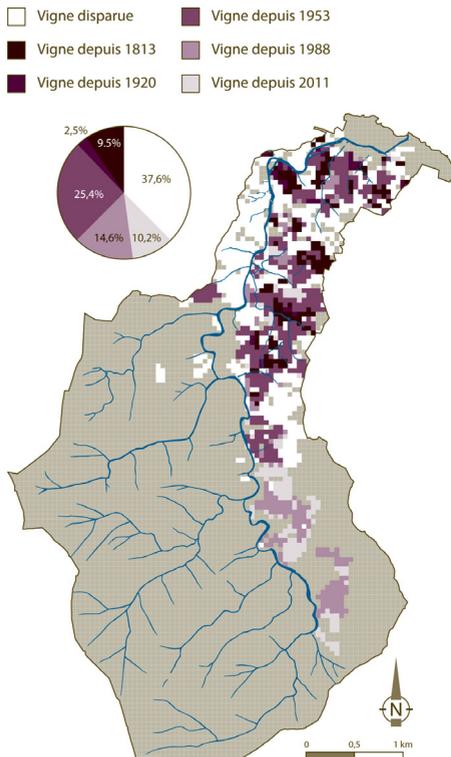


Fig. 6. Évolution spatiale de la vigne dans le bassin versant du Ravaner entre 1813 et aujourd'hui
Réalisation : R. Cruzevialle, F. Cerebaud

Nos données nous permettent d'appréhender spatialement ces variabilités quantitatives. L'abandon de la rive gauche du Ravaner (Fig. 6) prend sa source dans les réputations des appellations forgées au XX^e siècle par le monde socio-économique du vin et des consommateurs, qui a vu ici les vins de Banyuls perdre de l'influence, mais ceux de Collioure acquérir une certaine réputation alors que l'AOP Côtes du Roussillon ne renvoyait pas une image assez qualitative. Il ne faut pas oublier la concurrence balnéaire au détriment de la vigne dans les parties littorales, la déprise rurale par exode rural important jusqu'à la fin des années 1960, le vieillissement général des producteurs (la moitié à plus de 60 ans), les difficultés à vaincre des conditions naturelles limitantes (fortes pentes, érosion, absence de sol, rendements faibles par rapport aux exigences du marché ayant impliqué un recours massif aux herbicides depuis 50 ans). Tous ces facteurs ne peuvent que favoriser des difficultés du maintien du vignoble banyulenc.

Au final, aucune superficie viticole ne peut se targuer d'une stabilité d'occupation sur les périodes considérées ici, relativement courtes par rapport à l'histoire plurimillénaire de la vigne dans le bassin méditerranéen occidental. Il y a ainsi de véritables petits îlots abandonnés à cause de tous les facteurs cités plus haut, au sud à cause des pentes fortes qui dominent, au nord par l'implantation de la route de contournement côtier construite en 1993 qui favorise en plus des installations urbaines et balnéaires.

Ceci se déroule dans un contexte de fort morcellement parcellaire lié à la pluriactivité quasi généralisée dans le vignoble et dans un contexte de perte de rentabilité du Banyuls, avec de faibles rendements par rapport à la somme de travail non mécanisable et aux conditions naturelles limitantes (épaisseur très faible du sol, sécheresse...).

Le point positif qui peut être mis en avant est la valorisation en AOC puis AOP avec l'introduction en appellation des vins secs de Collioure en 1979, à côté des vins mutés de Banyuls. Ceci a permis de stabiliser l'emprise viticole face à la baisse de consommation des vins mutés dits d'apéritifs ou de desserts. Au point que l'amont du bassin versant a été planté pour répondre à la demande en vins de Collioure, assurant le maintien de la vigne, mais sur une partie non viticole jusqu'alors, et renforçant donc l'instabilité spatiale du vignoble sur de moyens termes.

Cela constitue un petit paradoxe. Non seulement à cause des risques d'érosion déjà évoqués ou de l'empreinte patrimoniale particulière du paysage viticole, mais aussi par la communication qui utilise les images des vignes traditionnelles autour du Rimbau, sans jamais utiliser une partie des nouvelles plantations, beaucoup moins soignées et remarquables, sans terrasses et «peus de gall» aménagées.

L'implantation de la vigne semble être parfois corrélée aux paramètres morphométriques, altitude, pente, exposition. Il faut cependant analyser avec prudence leur impact et se demander s'ils ne révèlent pas, en trompe l'œil, la prédominance d'autres facteurs, surtout socioéconomiques (Fig. 7).

La part de la vigne au-dessous de 100 m d'altitude baisse constamment de 1813 à 2011, de 120 ha à 61 ha, la part entre 100 et 200 m fluctue mais reste stable, autour de 85 ha. Par contre la part des vignes au-delà de 200 m est multipliée par 4 (de 12 à 45 ha), et se remarquent désormais 14 ha au-dessus de 300 m, ce qui est un phénomène récent.

Si on observe de manière plus détaillée les surfaces de vignes abandonnées ou plantées, ce phénomène apparaît nettement.

Les vignes abandonnées se situent majoritairement à des altitudes plus faibles, tandis que les plantations se font désormais à des altitudes au-delà de la moyenne des altitudes des autres vignes. Sur la période 1988-2011, la moyenne d'altitude des vignes abandonnées est de 90 m, celle des vignes existantes est de 125 m, quant à celles plantées, elle est de 175 m.

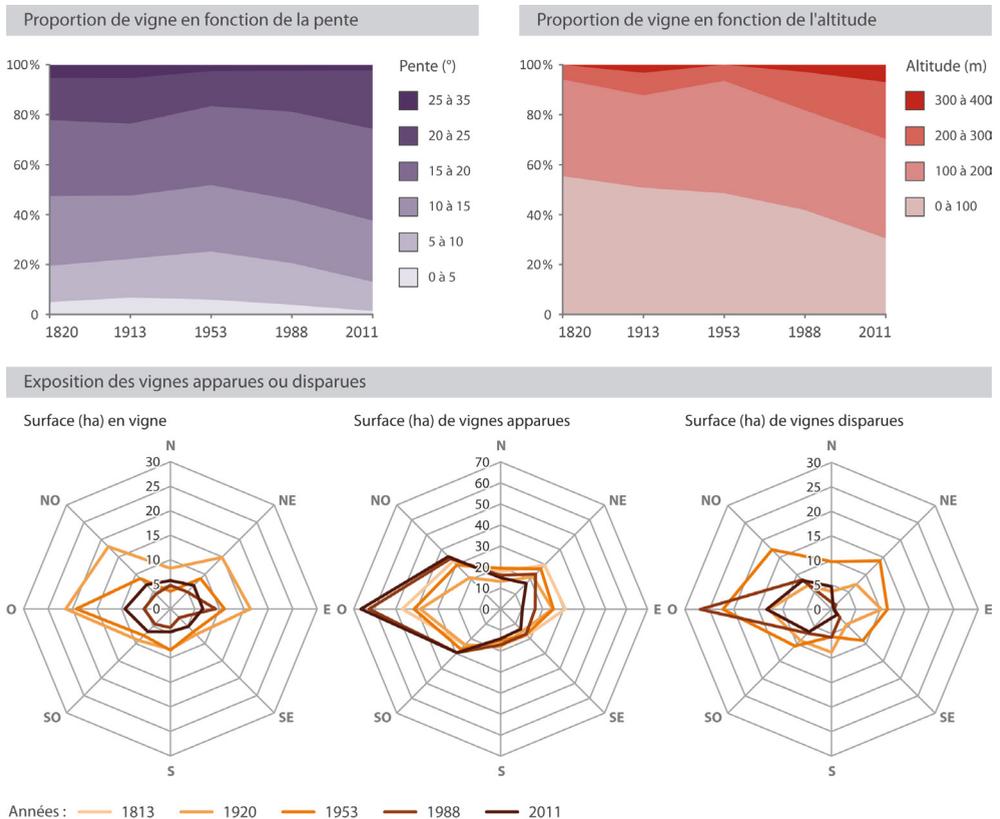


Fig. 7. Variations de l'orientation, de la pente et de l'altitude des vignes plantées entre 1813 et aujourd'hui
Réalisation : R. Crouzevialle, F. Cerebelaud

Il serait tentant d'en déduire une conséquence du réchauffement climatique ou de la prise de conscience de celui-ci. Mais la vigne a plutôt été plantée plus en altitude car des terrains étaient vacants et plus facilement accessibles, peut-être aussi moins onéreux et moins en concurrence avec les extensions immobilières et balnéaires. Au sein des parcelles plus élevées, plantées en amont-versant du Ravaner entre 200 et 300 m, ce sont les vignes plantées par la cave coopérative Terres des Templiers qui ont été introduites.

Les vignes se répartissent au final de manière assez harmonieuse sur les plus fortes pentes, toujours entre 10 et 25°, durant les deux siècles étudiés. Elles sont aussi les plus abandonnées au cours du XXe siècle, en effet ce sont les vignes les plus difficiles à entretenir. La reconstruction post-phyllloxérique a touché des pentes un peu moins fortes, surtout entre 5 et 20°, et de manière marginale des parcelles faiblement pentues de pieds de versant ou de fond de vallon, de moins de 5°.

L'analyse du critère de l'orientation montre l'abandon du versant ouest, rive gauche du Ravaner et commune d'Argelès-sur-Mer, exposé principalement à l'est. Si ce versant semble moins propice climatiquement à une viticulture de qualité que celui exposé à l'ouest, cette évolution ne s'explique pas principalement par des critères environnementaux mais plutôt par des critères économiques liés à la valorisation induite par le système d'appellations. Ce versant ouest ne fait pas partie des AOC Banyuls-Collioure mais est compris dans l'AOC Côtes du Roussillon, cette dernière étant moins valorisée par le marché. L'augmentation de vignes exposées au couchant, à partir de 1953, paraît montrer que la valorisation viticole se tourne vers l'appellation en vins naturels de Banyuls, avec un complément de gamme non négligeable porté par les vins secs de l'appellation Collioure.

4. L'EVOLUTION DU PARCELLAIRE VITICOLE PEUT-ELLE ETRE ENVISAGEE DE FRANCE SYSTEMIQUE?

On ne peut pas parler de permanence des parcelles plantées en vigne. Nous avons montré des variations historiques globales, et l'évolution de tous les types d'occupation de parcelles. Si l'instabilité des parcelles viticoles est un peu moins importante que les autres, elles connaissent des changements, le phénomène de leur instabilité à l'échelle parcellaire est observé de manière très nette. Très peu de parcelles sont restées plantées en vigne depuis 1813 et, même au-delà de ces quelques cas exceptionnels, il apparaît rare que la vigne se maintienne longtemps sur la même parcelle. Si on prend en compte les surfaces actuelles de vigne, 23% ont toujours eu cette vocation depuis 1813. Si sont comprises toutes les surfaces plantées en vigne lors d'au moins un des pas de temps étudiés, cette proportion n'est que de 9,5%. On observe même un phénomène d'occupation éphémère puisque 33% de ces superficies n'ont été plantés en vigne que lors d'un seul pas de temps. C'est par exemple autour du hameau du Rimbau que la vigne est la plus stable au cours des deux derniers siècles, les viticulteurs y habitant traditionnellement entretenant la continuité viticole.

Au-delà de cette évidente variabilité, nous pouvons tenter de décrire l'évolution qualitative de ces parcelles de vigne pour nous interroger sur son aspect systémique.

L'observation de l'occupation précédente des parcelles sur lesquelles sont plantées de nouvelles vignes, ou à l'inverse, de la nature suivante des parcelles de vignes abandonnées nous permet d'affiner et mettre en perspective l'image d'instabilité de la vigne que nous avons jusqu'alors établie (Fig. 8).

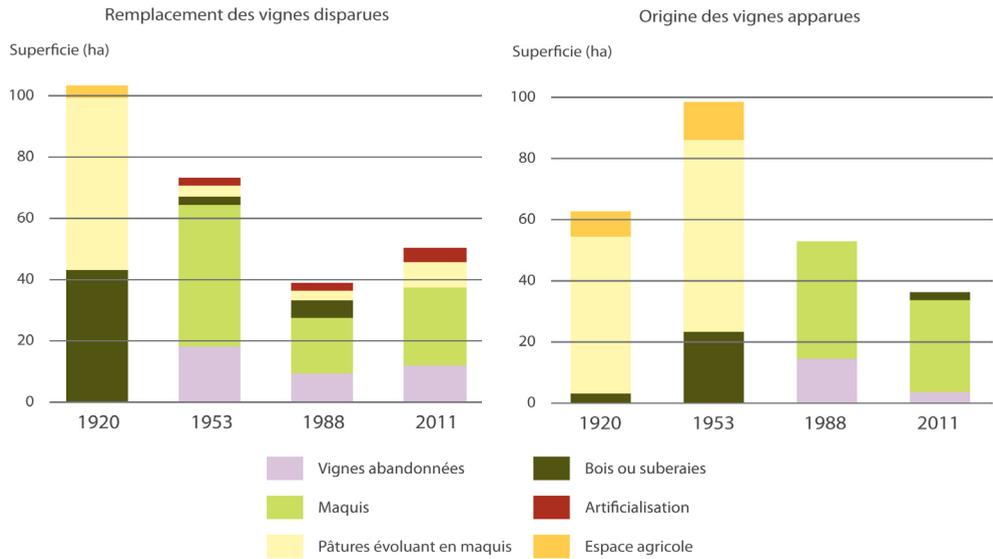


Fig. 8. Remplacement des vignes disparues et origines des vignes créées depuis 1813
Réalisation : R. Crouzevialle, F. Cerebald

Si on examine les créations, jusqu'en 1953 les vignes sont majoritairement plantées au détriment des pâtures, même si la part des bois remplacés augmente. Après ce sont les maquis qui constituent le principal support des vignes créées. Quelques vignes abandonnées sont replantées.

Concernant les disparitions, jusqu'en 1920 la plupart des vignes abandonnées ont disparu au profit de pâtures et de bois. Le phénomène de développement de suberaies destinées à la production de chêne liège comme alternative aux vignes détruites par le phylloxéra est observé à cette époque de manière importante dans tout le vignoble de Banyuls — Collioure.

Après 1920, nous observons davantage des phénomènes d'abandon, la vigne cédant la place à des formes dégradées évoluant naturellement vers le maquis. Nous observons donc un phénomène souvent circulaire. Les vignes abandonnées évoluent en pâtures et certaines pâtures sont plantées en vigne au début de la période étudiée. Par la suite, le maquis prend la place de la pâture.

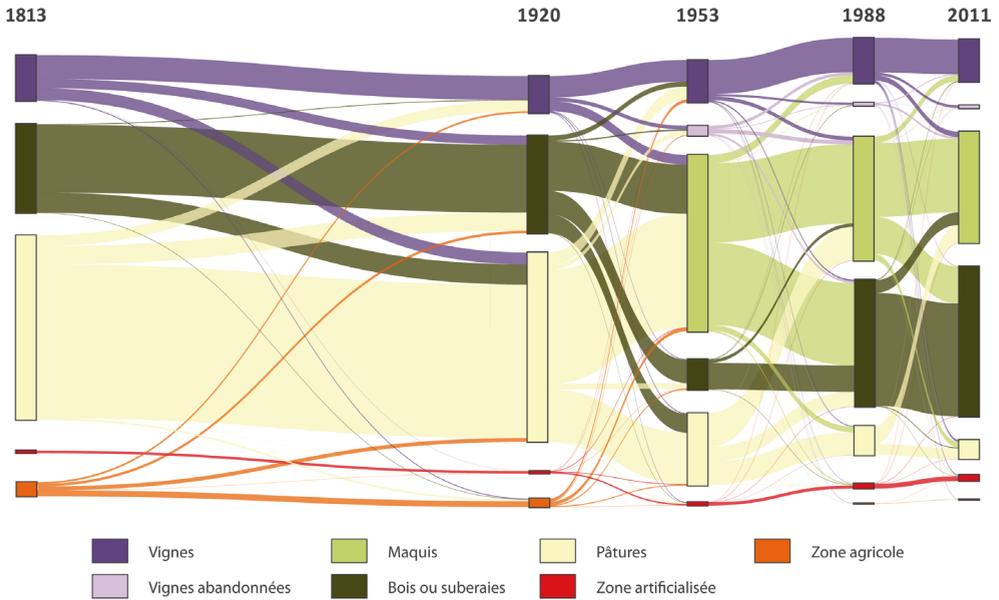


Fig. 9. Évolution de l'occupation du parcellaire dans le bassin-versant du Ravaner au cours des 2 derniers siècles
Réalisation : R. Crouzevialle, F. Cerbelaud

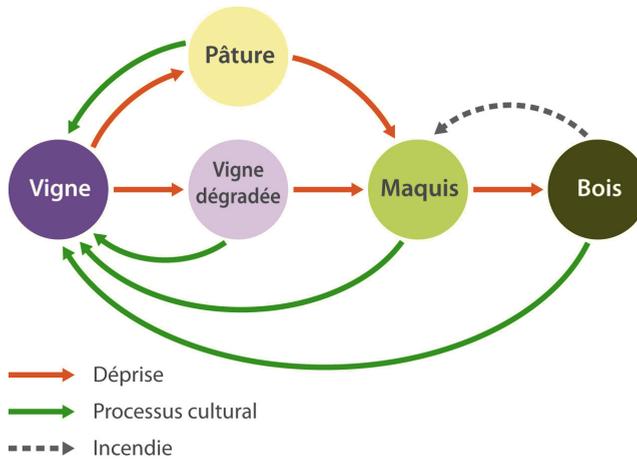


Fig. 10. Système dominant d'évolutions du parcellaire viticole
Réalisation : R. Crouzevialle, F. Cerbelaud

En définitive, les vignes sont assez instables mais évoluent à l'intérieur d'un système plutôt stable (Figs. 9 et 10). En dehors d'une faible proportion évoluant vers l'artificialisation (balnéaire, chemin de fer ou route), ou en terres et vergers, leur majorité s'inscrit dans un système où se succèdent vigne dégradée, pâture, maquis et bois.

Depuis l'optimum ante-phyloxérique et les crises qui s'en sont suivies, la vigne connaît une évolution soit en pâture soit en vigne dégradée. Ces dernières se végétalisent en maquis puis en bois si les incendies n'en décident pas autrement, à cause de l'exode rural, de la perte de rentabilité du vignoble la fin locale du pastoralisme. En revanche, ce sont des processus culturels et socio-économiques qui amènent des parcelles à être replantées, si le marché et les habitudes du consommateur le permettent. Autour de rares îlots de parcelles toujours en vigne depuis le début du XIX^e siècle, la grande majorité des autres parcelles obéit à la logique d'évolution à l'intérieur du système que nous avons mis en avant (Fig. 11).

Ce système dominant d'évolutions du parcellaire viticole est la règle pour 20,5% de la superficie totale du bassin-versant et surtout 85% de la superficie des parcelles ayant été plantés au moins une fois en vigne. Celui-ci est marqué par la déprise progressive, avec une constance dans la recherche des meilleurs potentiels des lieux, des meilleurs terroirs.

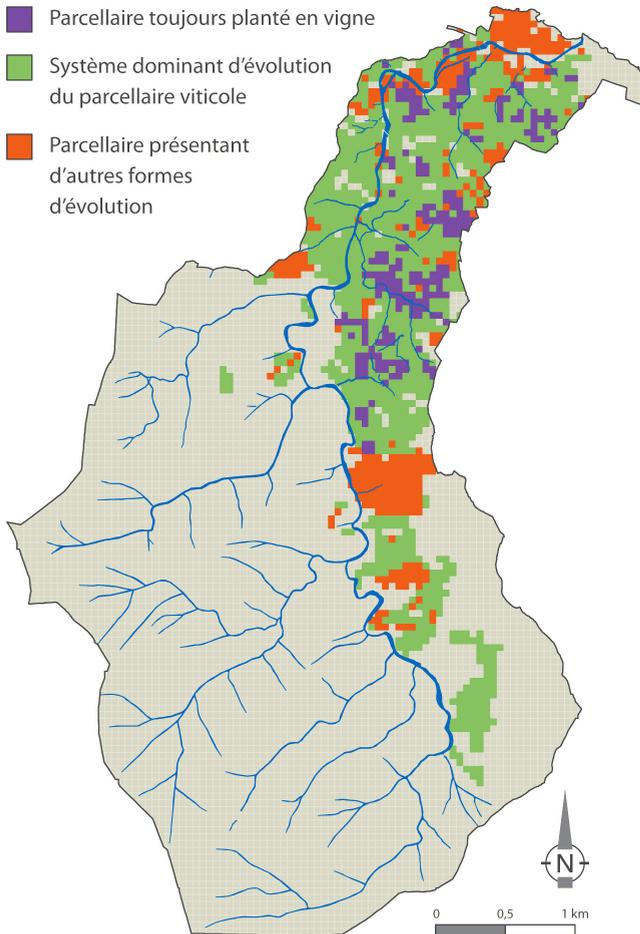


Fig. 11. Système dominant d'évolutions du parcellaire viticole
Réalisation : R. Cruzevialle,
F. Cerbelaud

CONCLUSION

Y-a-t-il des paysages viticoles historiques à Banyuls? Une certaine image d'un paysage viticole et de ses caractères historiques sont entretenues par la communication et le marketing¹⁶. Cette idée est renforcée par les aménagements pérennes et patrimoniaux des versants, en murettes et «peus de gall».

Le paysage patrimonial est-il forcément emblématique? Les vignes n'ont pas forcément une antériorité allant bien au-delà de deux siècles, mais leur superficie varie à l'intérieur d'un système qui lui a au moins deux siècles. Stabilité et instabilité ne sont pas en opposition, mais opèrent en fonction de l'échelle. Les vignes se situent dans un système qui varie assez peu à l'extérieur des groupes de parcelles plantées puis abandonnées, ce qui donne une fausse impression de stabilité, la vigne variant de place de manière assez importante à l'intérieur de ce système.

Il y a des paysages patrimoniaux dans le vignoble de Banyuls mais ce ne sont pas obligatoirement ceux mis en avant ou les plus productifs. Leur nature est à nuancer, par rapport à la vision proposée dans le cadre de la communication autour du tourisme balnéaire ou œnologique. Il existe un paysage historique dont il faut chercher les origines au XIX^e siècle. Si la vigne y joue un rôle important, sa culture n'est pas la seule à façonner sa physionomie. Ce paysage historique est vivant et son image est loin d'être immuable. Si la vigne et ses aménagements en sont le trait principal et spectaculaire, le paysage banyulenc n'est pas un jardin construit artificiellement autour d'eux et il se dessine autour de dynamiques socio-économiques plutôt que patrimoniales, culturelles ou esthétiques.

BIBLIOGRAPHIE

- ALCARAZ, Françoise (1997). *Feixes, agouilles et peus de gall: le dispositif anti-érosion du vignoble de Banyuls. Étude des pratiques d'entretien des terrasses de culture*. «Montagnes méditerranéennes». 5, 21-26.
- ALCARAZ, Françoise (1999). *Les terrasses méditerranéennes, entre terroirs et paysages (nord-ouest du bassin méditerranéen)*. Toulouse: Université de Toulouse Jean Jaurès. Thèse de doctorat.
- BONARDI, Luca (2018). *Les terrasses et la vigne, une histoire durable*, In PÉRARD, Jocelyne; WOLIKOW, Claudine, *orgs. Quelle durabilité en vigne et en cave?* Dijon: Centre Georges Chevrier, pp. 67-75.
- BRUN, Jean-Pierre; LAUBENHEIMER, Fannette (2001). *La viticulture en Gaule*. «Gallia». 58.
- COMBAUD, Anne; MARRE, Alain; STROPPA, Lionel (2012). *Caractérisation physique et évolution historique d'un terroir viticole champenois: le cas de la commune de Sézanne (Marne — France)*. «Physio-Géo». 6:1, 223-242. DOI: 10.4000/physio-geo.2758.
- CONSTANS, Michèle (2010). *Le patrimoine paysager viticole de Banyuls entre reconstruction et destruction*. In PERARD Jocelyne; PERROT Maryvonne, *dirs. Paysages et patrimoines viticoles, Rencontres du Clos-Vougeot 2009*. Dijon: Chaire UNESCO Culture et tradition du vin; Centre Georges Chevrier, pp. 181-199.
- FERRER, Georges (1930). *Le vignoble de Banyuls-sur-Mer*. «Revue Géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest». 2, 185-192.

¹⁶ GEORGIS, 2005; ROUVELLAC, 2016: 103-116.

- GIORGIS, Sébastien (2005). *Le paysage singulier du cru Banyuls dans les Pyrénées Orientales (France)*. In DURIGHELLO Regina; PIERRE-Marie, Tricaud. *ICOMOS, Études thématiques, les paysages culturels viticoles dans le cadre de la Convention du Patrimoine mondial de l'UNESCO*. Paris: [s.n.], pp. 78-83.
- GILLES, Elodie (2010). *Les dynamiques paysagères du vignoble de Banyuls*. Limoges: Université de Limoges.
- LAMMOGLIA, Adrien; LETURCQ, Samuel (2017). *Le vignoble d'Azay-le-Rideau (XVII^e-XX^e siècles). À la recherche de facteurs de dynamiques spatiales*. «Mappemonde». 120. [Consult. 19 nov. 2022]. Disponible en <<http://mappemonde.mgm.fr/120as2/>>.
- MABY, Jacques (2002). *Les enjeux paysagers viticoles*. In *Actes du IV^e Symposium International sur le zonage vitivinicole*. Avignon: Office International de la Vigne et du vin, pp. 1-8.
- MICHEL, André (1960). *La forte pluviosité de l'automne 1959 à Banyuls, conséquences sur l'érosion des sols*. «Revue forestière française». 4, 257-266.
- OLIVIER, Guy (2002). *Le paysage de terrasses du cru Banyuls (Pyrénées Orientales) et son évolution*. [Consult. 19 nov. 2022]. Disponible en <www.pierreseche.com>.
- ROCHARD, Joël; HERBIN, Carine (2006). *Les paysages viticoles. Regards sur la vigne et le vin*. Bordeaux: Éditions Féret.
- ROUVELLAC, Eric (2013). *Le terroir, essai d'une réflexion géographique à travers la viticulture*. Limoges: Université de Limoges.
- ROUVELLAC, Eric (2016). *Le terroir, outil ou prétexte dans le monde vitivinicole*. In CORNOT, Danielle; POUZENC, Michaël; STREHAIANO, Pierre, *dirs. Les arts et les métiers de la vigne et du vin*. Toulouse: Presses Universitaires du Midi, pp. 103-116.

